

Département de la SOMME
Arrondissement de MONTDIDIER
Canton de MOREUIL
Mairie de DOMART-sur-la-LUCE

Nbre de Conseillers : 11
Nbre de présents : 8
Nbre d'excusé : 1
Nbre de représentés : 2

Date de convocation : 28/01/2016

Date d'affichage : 28/01/2016

Compte-rendu du	02 février 2016
------------------------	------------------------

Le deux février deux mille seize à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric BINET, Maire.

Présents : Mme ALLIOTE Sophie - M. BINET Frédéric - M. CARON Yves
Mme CHAVERON Colette - Mme DELAVENNE Fabienne
M.GAUDRILLER Patrick - M. SALOMÉ Marc - M. WALLET Jacky

Excusé(s) : Mme CADET Vinciane

Représenté(s) : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom : M. PERRIN Sébastien à Mme ALLIOTE Sophie, M. BOILEAU Florent à M. SALOMÉ Marc

Secrétaire de séance : M. WALLET Jacky

Objet : Droit de préemption (consorts LEFEBVRE)

Les consorts LEFEBVRE vont vendre leurs immeubles, cadastrés :

- AC n° 80, Le Village : 00 ha 00 a 52 ca
- AC n° 89, Le Village : 00 ha 00 a 08 ca
- AC n° 131, 3, rue du Moulin : 00 ha 22 a 22 ca
- ZP n° 16, Pré du Moulin : 00 ha 56 a 10 ca

A l'unanimité le Conseil Municipal ne souhaite pas faire valoir son droit de préemption, qui plus est, ces parcelles ne sont pas situées en zone urbanisée de la commune.

Objet : Participation du Club de football aux frais de chauffage et d'électricité

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide que la commune participe financièrement aux frais de chauffage et d'électricité sur l'année 2015. Une proposition est faite pour aider le club :

- 50 % pour la commune
- 50 % pour le club

A l'unanimité, les conseillers acceptent que la commune participe aux frais à hauteur de 50 %.

Le montant total des factures sur l'année 2015 s'élève à 1294 € (mille deux cent quatre-vingt-quatorze euros), soit une participation de 647 € (six cent quarante-sept euros) pour la municipalité. Le solde restant à la charge du Club sera échelonné sur 11 mois, soit 58,82 € par mois à partir de février 2016. Cette recette sera imputée au compte 70878 du budget primitif de l'exercice 2016.

Objet : Adoption du règlement de location de la salle des fêtes

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de modifier quelques points du règlement de location de la salle des fêtes.

Monsieur WALLET Jacky, Adjoint au Maire, a transmis à tous les conseillers municipaux un projet de modification de règlement de la salle des fêtes :

1. Madame Colette FINGAR, employée de l'agence postale à Domart-sur-la-Luce effectuera l'état des lieux d'entrée le samedi matin s'il y a lieu et de sortie le lundi matin.
2. Les locataires sont tenus de souscrire une assurance couvrant leur manifestation le temps de la location (responsabilité civile ou autres) et d'en présenter une attestation lors de la confirmation de la location de la salle.
3. Les tarifs de location seront actualisés comme suit :

	Particuliers de la commune	Particuliers extérieurs de la commune
Vin d'honneur	55 €	120 €
Journée	120 €	230 €
2 jours	140 €	280 €
Vaisselle		40 € pour 70 couverts 50 € euros au-delà

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve les modifications apportées au règlement de la salle des fêtes de Domart-sur-la-Luce.

Questions diverses :

L'assemblée est informée :

- L'association « Moreuil Wood », organise une manifestation le week-end du 2 et 3 avril 2016 pour la commémoration de la bataille du bois de Moreuil, aussi connu sous le nom de bois de la Corne, qui s'est tenue le 30 mars 1918. Aussi, le président de l'association, M. BRUNEL a choisi la commune de Domart-sur-la-Luce comme lieu de rassemblement. Il a été décidé de prêter gracieusement la salle des fêtes.

- La fête communale aura lieu cette année le dernier week-end de mai. La municipalité reprend les 4 mêmes forains que l'année dernière. Les conventions vont être établies et une subvention leur sera versée.

- Le rendez-vous de chantier pour les travaux de voirie a lieu le vendredi 5 février 2016 avec la STAG.

- L'installation de la grille à l'école est prévue le 15 février 2016 par la société AC2M.

- La buvette roulante est en réparation chez le garagiste PLATERIER Patrice à Le Quesnel.

- Dans le cadre de l'accessibilité des ERP, la visite des bâtiments publics communaux avec la société « SOCOTEC » aura lieu lundi 8 février 2016.

- La commune prévoit de séparer les entrées de gaz dans le logement communal, rue d'Amiens.
- Le Club Gardons la Forme a obtenu la Charte Sport Santé Bien-être. Les critères demandés par la Fédération Française Sports pour Tous ont été respectés, permettant à l'association d'acquiescer cette Charte
- L'association de Chasse « Les Ulysses » reçoit à sa demande l'autorisation de ramasser le bois, à charge pour les membres de l'association de nettoyer le terrain dit « Le Marais » ainsi que l'accès à cette parcelle

Fin de la séance 22h00.

SIGNATURES :

S.ALLIOTE	F.BINET	F.BOILEAU X	V. CADET X	Y.CARON	C.CHAVERON
F.DELAVENNE	P.GAUDRILLER	M.SALOME	S.PERRIN X	J.WALLET	